Image not found or type unknown

Circulation anormal devant ma cloture en grillage

Par **DJENNAS h**, le **12/10/2017** à **13:27**

Bonjour,

Nous avons acheté une parcelle en 2006 que nous avons clôturer par du grillage afin de séparer de l'autre terrain qui était en vente. Très rapidement après le propriétaire du terrain en vente qui habite plus haut a fait une demande de passage qui sépare donc mon terrain et celui en vente afin de pouvoir accéder à un champ situé plus haut.
le problème est que ce chemin a fait l'objet d'un accident puisqu'une voiture qui partait de chez lui a foncé droit chez nous en détruisant mon grillage et heureusement personne n'a été blessé. Depuis le voisin n'a pris aucune mesure de sécurité et nous subissons des circulations qui ne sont pas normal car tout le monde passe par ce chemin pour se rendre chez lui alors que c'est un chemin donnant accès à un champ et non pas une entrée principale de domicile.
J'ai fait une lettre en AR au maire qui ne m'a toujours pas répondu. le propriétaire ne doit il pas sécuriser son chemin car notre grillage existait bien avant la création de ce chemin.

merci de me faire un retour,
Cordialement,

Par **Visiteur**, le **12/10/2017** à **15:29**

Bonjour,
"a fait une demande de passage qui sépare donc mon terrain et celui en vente"... Comment ça; a fait une demande ? A qui ? sur quelle propriété est ce chemin ? Si c'est une servitude de désenclavement, vous avez du être consulté je crois ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés